

Ce document a été conçu afin de vous aider à bien remplir le questionnaire ainsi qu'à faire une lecture appropriée de votre rendement relativement à l'enjeu de la **gouvernance participative**.

Dans la première partie, vous trouverez les définitions nécessaires pour bien comprendre les questions et vous assurer de l'exactitude de vos réponses. Dans la seconde partie, vous trouverez l'information nécessaire pour mieux comprendre l'enjeu.

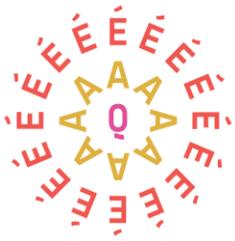


Nous vous invitons également à visionner la [capsule vidéo](#) présentant cet enjeu, ainsi que celle qui explique [comment lire vos résultats](#).

## Remplissez les questionnaires pour l'ensemble des 12 enjeux sociaux et obtenez :



- Votre indice de performance globale
- L'analyse du rayonnement de vos pratiques sociales selon les différentes parties prenantes
- L'analyse de vos résultats selon les principes de développement durable
- Un indice de la diversité et de l'inclusion sociale au sein de votre organisation
- Un indice de votre performance rendement socioéconomique
- La possibilité d'obtenir un rapport d'appréciation 'des résultats du MEPS (\$)



## Consignes

- Répondez à **toutes** les questions de l'onglet « PRÉSENTATION », car le calcul des indices de performance dépend de ces réponses.

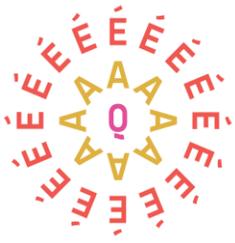


Vous constaterez que les indices de performance se calculent automatiquement et sont disponibles dès que vous remplissez votre questionnaire lié à l'enjeu.

- Pour vous faciliter la tâche, plusieurs questions proposent un choix de réponses.
- Si vous omettez une question, un **résultat de zéro** est automatiquement attribué à l'indicateur qui lui est associé. Il est donc important de répondre à toutes les questions. Si un indicateur découle des réponses à plus d'une question, seule la question où la réponse est manquante obtient un résultat de zéro, et non l'ensemble de l'indicateur.
- Rappelez-vous que la qualité de vos résultats dépend de l'exactitude de vos réponses. N'hésitez pas à consulter vos collègues ou administrateurs, le cas échéant, pour remplir le questionnaire.

### Sauvegarde de vos réponses

- Sauvegardez votre MEPS pour y avoir accès de nouveau. Un courriel vous sera envoyé avec l'hyperlien menant vers votre document. Il est **IMPORTANT** de conserver cet hyperlien.
- N'hésitez pas à transmettre cet hyperlien à vos collègues, car le MEPS est un tableau de bord pour l'ensemble de votre organisation. (Un seul MEPS est accepté par organisation.)
- N'oubliez pas de sauvegarder votre MEPS lorsque vous voulez quitter l'outil et que vous avez apporté au moins un changement, sinon ce changement s'effacera.
- Si vous perdez votre hyperlien, communiquez avec le Service de recherche d'Événements Attractions Québec à [meps@eaq.quebec](mailto:meps@eaq.quebec).
- N'appuyez sur le bouton « SOUMETTRE » **que lorsque vous avez achevé l'ensemble** des enjeux que vous souhaitiez évaluer.



## Définitions

### ⊕ **Parties prenantes consultées lors de l'élaboration de la politique ou du plan de développement durable**

Vous avez mentionné que vous disposez d'une politique, d'un plan d'action ou de tout autre document ÉCRIT de développement durable ou de responsabilité sociale.

Cochez parmi les **parties prenantes** énumérées celles consultées lors de l'élaboration de ce **document écrit**.

**Employé** : une personne qui offre ses services pour exécuter des tâches moyennant une rémunération. Elle peut être permanente, saisonnière, à temps plein, à temps partiel ou contractuelle. Les stagiaires qui bénéficient d'une rémunération sont aussi inclus dans ce groupe.

**Bénévole** : une personne qui accomplit un travail ou qui rend un service régulièrement ou occasionnellement, dans le cadre des opérations de votre organisation, sans obligation, volontairement et sans rémunération.

**Administrateur** : (*uniquement pour les OBNL et les coopératives*) une personne physique qui siège au conseil d'administration qu'elle soit élue, nommée, cooptée ou désignée, afin de voir à la gestion de l'organisation.

**Visiteur** : une personne qui participe à vos activités ou visite votre site, voire qui consomme votre expérience touristique.

**Population locale** : réside dans la localité où se déroulent vos activités. Elle peut être directement touchée en raison du fait qu'elle vit près du lieu de vos activités. Certains de ses membres peuvent apporter une contribution à votre événement à titre de citoyens ambassadeurs. Nous pourrions même lui reconnaître certains droits : le droit à la tranquillité, le droit à la sécurité, le droit d'être consultée et d'être écoutée, etc. Nous la désignons parfois avec d'autres appellations : population environnante ou population riveraine.

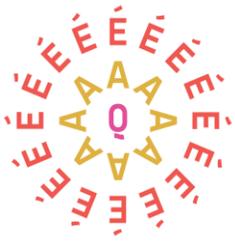
**Fournisseurs** : personnes ou entreprises qui fournissent habituellement à votre organisation certains produits ou services.

**Instances municipales** : instances avec lesquelles vous aurez à conclure des ententes dans le cadre de vos activités. Elles sont donc directement interpellées par les problématiques de vos activités.

**Bailleurs de fonds/commanditaires (autres que la municipalité)** : Ils contribuent financièrement aux projets de votre organisation et soutiennent votre fonctionnement. La différence entre un bailleur de fonds et un commanditaire est que le premier contribue, mais pas dans le but d'en tirer un bénéfice financier ou commercial, contrairement au deuxième.

#### Plan ou politique de développement durable ou de responsabilité sociale

Document visant à encadrer vos activités organisationnelles ou à indiquer les actions que votre organisation prévoit mettre en place pour augmenter les retombées positives de ses activités ou réduire leurs conséquences négatives, et pour gérer de façon responsable leurs effets sociaux, culturels, environnementaux et économiques.



⊕ **Fréquence des actions favorisant l'information, la consultation, la concertation ou la participation des parties prenantes**

Pour **chacune des actions énumérées**, sélectionnez la **réponse** qui correspond le mieux à la **fréquence** à laquelle, pendant la période visée, vous avez réalisé ces actions pour faire état de votre développement à des **parties prenantes** et encourager leur participation à vos décisions.

**SONT EXCLUES** : toutes les actions de communication marketing et de promotion de vos activités.

Voir plus bas pour plus de détail sur les [mécanismes](#) d'information, de consultation, de concertation et de participation.

⊕ **Rapport d'activité annuel rendu PUBLIC**

Indiquez par **oui** ou par **non** si votre organisation a produit et **rendu public** un rapport annuel pour la dernière année.

⊕ **Rapport de développement durable ou de responsabilité sociale rendu PUBLIC**

Indiquez par **oui** ou par **non** si votre organisation a produit et **rendu public** un rapport de développement durable ou de responsabilité sociale pour la dernière année.

⊕ **Évaluation de la satisfaction des visiteurs**

Indiquez par **oui** ou par **non** si votre organisation a évalué la satisfaction de ses visiteurs à l'aide d'un sondage au cours des 12 derniers mois.



**Les questions qui suivent sont réservées à un OBNL ou à une coopérative**

⊕ **Nombre de membres**

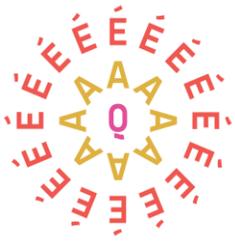
Indiquez le **nombre total** de vos membres disposant d'un droit de vote en date de votre dernière assemblée générale annuelle. Si vous ne comptez aucun membre correspondant à la définition de l'encadré, inscrivez 0.

Ne considérez que les membres actifs (ou individuels) et les sociétés membres, soit les membres **disposant d'un droit de vote**.

**SONT EXCLUS** : les membres donateurs et les membres honoraires, car ils ne font généralement pas partie du processus démocratique, n'ayant habituellement pas droit de vote (à moins d'avis contraire dans vos règlements généraux).

**Membre**

Personne physique ou morale qui adhère aux objectifs de votre organisation en faisant un geste concret comme le paiement d'une cotisation, l'achat d'une carte de membre, etc. Plusieurs catégories de membres peuvent exister au sein d'une organisation, lesquelles sont définies dans les règlements généraux.



- ⊕ **Mécanismes pour recruter des membres** (question conditionnelle au fait que le nombre de membres votants soit supérieur au nombre d'administrateurs)

Indiquez par **oui** ou par **non** si votre organisation a mis en place une stratégie ou des mécanismes de recrutement de nouveaux membres.

**SONT EXCLUS** : les mécanismes pour recruter les administrateurs.

- ⊕ **Nombre d'administrateurs élus** (question conditionnelle au fait que le nombre de membres votants soit supérieur au nombre d'administrateurs)

Indiquez le **nombre** d'administrateurs qui siègent actuellement à votre conseil d'administration et qui ont été **élus** par les membres réunis lors de votre assemblée générale annuelle.

**SONT DONC EXCLUS** : les administrateurs qui auraient été nommés ou cooptés par le conseil d'administration, ou dont le siège est réservé pour une organisation particulière.

- ⊕ **Nombre d'administrateurs présents aux réunions du conseil d'administration**

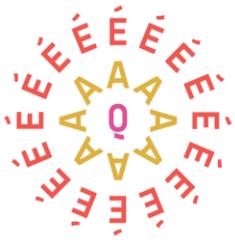
Indiquez le **nombre moyen** d'administrateurs présents aux réunions du conseil d'administration pour la dernière année.

- ⊕ **Fréquence des actions favorisant l'information, la consultation, la concertation ou la participation des membres** (question conditionnelle au fait que le nombre de membres votants soit supérieur au nombre d'administrateurs)

Pour **chacune des actions énumérées**, sélectionnez la **réponse** qui correspond le mieux à la **fréquence** à laquelle, pendant la période visée, vous avez réalisé ces actions pour faire état de votre développement à vos **membres** et encourager leur participation à vos décisions.

Voir plus bas pour obtenir plus de détail sur les [mécanismes](#) d'information, de consultation, de concertation et de participation.

Un **mécanisme de recrutement** est pensé, planifié et utilisé pour augmenter le nombre de membres et assurer le renouvellement des adhésions. Par exemple : campagne annuelle de recrutement, porte-à-porte pour vendre des cartes de membre, campagne éclair par téléphone.



## Lire vos résultats

*L'enjeu de la gouvernance participative fait référence à la volonté de votre organisation d'établir des relations avec vos parties prenantes, notamment par la mise en place de mécanismes d'information, de consultation, de concertation et de participation. Tant votre organisation que vos parties prenantes peuvent tirer des bénéfices de cette gouvernance participative.*

- En travaillant en concertation, votre organisation s'assure de trouver de meilleures solutions à diverses problématiques et de renforcer ses prises de décisions dans une logique d'intérêt collectif et d'acceptabilité sociale. Les avantages à court, à moyen et à long terme peuvent être aussi bien économiques que sociaux.
- Pour les parties prenantes sollicitées et mobilisées, le fait d'être consultées, de pouvoir collaborer et de participer au développement de votre organisation favorise l'enrichissement et l'épanouissement de la personne, ainsi qu'une plus grande fierté et un plus fort sentiment d'appartenance à l'égard de votre organisation.

L'enjeu de la gouvernance participative n'implique pas seulement les administrateurs ou la direction d'une organisation. Au contraire, **la très grande majorité des parties prenantes doit être concernée.**

### Dans le contexte du MEPS

La gouvernance est vue comme l'ensemble des règles et des processus définissant le partage du pouvoir entre les instances en vue de gérer les affaires de l'organisation. Dans le contexte du développement durable et de la responsabilité sociale et sociétale, ce partage de pouvoir suppose une approche concertée de la décision afin de bâtir des organisations ouvertes, transparentes et participatives. Plus simplement, nous parlons ici de démocratie, de mobilisation, d'implication des parties prenantes et de mise en commun de l'information.

Le MEPS tente donc d'évaluer le **leadership de votre organisation** visant à mettre en place des **pratiques de gouvernance participative** susceptibles de **créer des valeurs sociales.**

Selon la nature de votre organisation et du MEPS, les indicateurs varieront, mais s'articuleront autour des mécanismes mis en place, dont **quatre** pour les OBNL et les coopératives, et **trois** pour les entreprises privées :

- Mécanismes d'information, de consultation, de concertation et de participation
- Mécanismes de reddition de comptes
- Évaluation de la satisfaction des visiteurs
- Mécanismes pour stimuler la vie associative et démocratique (*réservé aux OBNL et aux coopératives*)

### Mécanismes d'information, de consultation, de concertation et de participation

L'implication des parties prenantes au sein d'une organisation se fait généralement au moyen de trois niveaux d'implication : l'information, la consultation/concertation et la participation. Chaque niveau



apporte son propre lot d'avantages. Il importe de recourir à une mixité de mécanismes d'implication pour assurer une gouvernance participative riche et bénéfique pour tous.

- **Mécanisme d'information** : Il s'agit des différents outils de communication visant à informer la population ou le personnel, selon le cas, sur votre gestion ou vos projets de développement. Ils sont utilisés pour atteindre un grand groupe de personnes (et non simplement une seule personne, comme dans le cas d'une lettre personnelle). Exemples : bulletin d'information, mémo, message dans un média local, présentation au conseil municipal.

**SONT EXCLUS** : toute action marketing et tout autre outil dont l'objectif est de promouvoir votre programmation et vos activités, ou de vendre un produit ou un service.

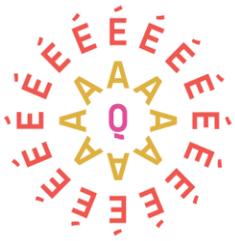
- **Mécanisme de consultation ou de concertation** : Il s'agit de dispositifs ou d'espaces que votre organisation aurait mis en place où les membres, la population locale ou les employés, selon le cas, peuvent directement ou indirectement influencer la prise de décision, des espaces où le groupe peut faire entendre son point de vue et s'exprimer sur les différents aspects de l'évolution de votre organisation. Les commentaires et suggestions émanant de ces lieux sont généralement intégrés dans un processus de décision. Attention, ce ne sont pas des espaces de négociation, mais bien de dialogue. Exemples : sondage auprès de la population, forum de discussion, comité consultatif, réunion d'équipe. On pourrait parler ici de processus de dialogue dont le but est de parvenir à des propositions acceptables et acceptées par toutes les parties prenantes impliquées.
- **Mécanisme de participation** : Il s'agit d'espaces mis en place pour faire participer vos membres, la population locale ou le personnel aux décisions. Exemples : groupe de travail, comité de gestion.

## Reddition de comptes

La reddition de comptes en matière de développement durable et de responsabilité sociale consiste à rendre publics vos résultats sur le plan du rendement économique, social, culturel ou environnemental au cours d'une période donnée, c'est-à-dire ceux de vos actions et de vos décisions, afin d'informer avec transparence vos parties prenantes.

Dans le contexte du MEPS, cette reddition de comptes va bien au-delà de vos obligations envers vos bailleurs de fonds. En effet, le MEPS cherche à mesurer votre transparence auprès de toutes vos parties prenantes. Il propose de rendre publics un rapport d'activité, un rapport de développement durable ou un rapport de responsabilité sociale et sociétale, c'est-à-dire un rapport où vos résultats sont analysés et commentés pour montrer les efforts que vous avez faits durant l'année (ou durant une autre période), et ce, que les objectifs aient été atteints ou non. Ce ou ces rapports devraient être diffusés au sein de votre organisation, mais aussi à l'externe afin d'informer vos partenaires et la population. Des distinctions existent entre ces types de rapport :

- Un **rapport d'activité** est un document produit annuellement pour informer vos parties prenantes des activités et des résultats de votre organisation au cours de la dernière année. Pour les OBNL et les coopératives, il doit être déposé auprès des membres dans le cadre de l'assemblée générale annuelle.
- Un **rapport de développement durable** ou **de responsabilité sociale et sociétale** est un document (généralement annuel) qui rend compte de vos actions et résultats en matière de



développement durable et de responsabilité, ainsi que de vos lignes directrices et objectifs fixés pour l'avenir. À titre informatif, la [Global Reporting Initiative](#) (GRI) est la référence mondiale en matière de production de rapports de développement durable. Sans vous plier et vous conformer à toutes les exigences du GRI, vous pouvez utiliser ses lignes directrices comme guide pour établir votre propre démarche de reddition de comptes.

Indirectement, grâce à ces rapports et à la transparence de votre organisation, vous contribuez à l'enrichissement du personnel, ainsi qu'à une plus grande mobilisation du milieu autour de vos projets.

### Évaluation de la satisfaction des visiteurs

Les visiteurs étant également une partie prenante de votre organisation, il est important de mettre en place un ou des mécanismes permettant de recueillir annuellement leur opinion, et d'intégrer les résultats à vos prises de décision et à l'amélioration de votre produit.

Les visiteurs sont des personnes qui participent à vos activités. La valeur sociale sur les visiteurs est ici indirecte dans la mesure où l'amélioration de l'expérience touristique basée sur les commentaires déterminera leur degré de satisfaction. D'un point de vue stratégique, l'amélioration en fonction de la satisfaction de vos visiteurs est bénéfique.

### Mécanismes pour stimuler la vie associative et démocratique

Ne s'applique qu'aux organismes à but non lucratif (communément appelés OBNL) et aux coopératives.

L'OBNL est une entreprise ayant comme but principal de répondre aux besoins de la communauté, tandis que la coopérative répond aux besoins de ses membres, mais aussi à ceux de la communauté dans le cadre d'une coopérative de solidarité.

Voici trois caractéristiques propres à ces types d'organisations et qui doivent orienter leurs actions :

- Une finalité axée sur le service aux membres ou à la collectivité plutôt que sur le simple profit
- L'intégration d'un processus de décision démocratique impliquant membres, collectivité, clientèle et travailleurs
- La primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus et des surplus

Dans les deux cas, comme le prévoit la loi qui les régit, l'OBNL et la coopérative doivent compter des membres et reposer sur une gestion démocratique, principalement avec un conseil d'administration composé d'administrateurs élus. Des efforts d'engagement et de participation des membres doivent donc être mis en place. Il peut s'agir d'efforts de recrutement de membres, d'actions de communication destinées aux membres, de mise en place d'activités pour stimuler la vie démocratique, de la création de comités de travail impliquant les membres, etc.

Du côté de votre organisation, stimuler la vie associative et démocratique peut assurer la pérennité de vos activités, tandis que du côté des parties prenantes concernées, c'est-à-dire les





membres et les administrateurs, les valeurs sociales qu'elles peuvent en retirer visent, entre autres, l'enrichissement individuel, l'enrichissement collectif et la socialisation.

L'*empowerment* des personnes est également une valeur sociale importante, car le fait de participer à la prise de décision et au développement d'une organisation favorise, chez les personnes, une autonomie et une capacité d'agir d'abord sur des situations auxquelles elles sont confrontées dans le cadre de votre organisation, mais aussi, éventuellement, sur des situations touchant leur vie personnelle et professionnelle.

L'empowerment peut se traduire en français par les termes *autonomisation*, *capacitation* et *pouvoir d'agir*.

## Indicateurs et pondération

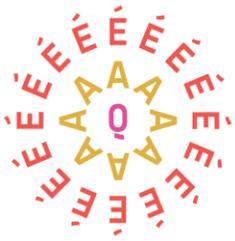
Enjeu de la gouvernance participative

- Compte pour **10 % du rendement global**.
- Est évalué à partir de **sept indicateurs**.

| Indicateurs                    |   | Pondération                  |
|--------------------------------|---|------------------------------|
| 1                              | Consultation de ses parties prenantes dans le cadre d'une politique de développement durable                                | 100 %                        |
| 2                              | Mécanismes d'information, de consultation, de concertation ou de participation des parties prenantes à la prise de décision | 40 %                         |
| 3                              | Mécanisme de reddition de comptes   | 25 %                         |
| 4                              | Évaluation annuelle de la satisfaction des visiteurs  | 35 %                         |
| 5                              | Vie associative (OBNL et coopérative)   | 40 %                         |
| 6                              | Gestion démocratique (OBNL et coopérative)  | 25 %                         |
| 7                              | Démocratie participative (OBNL et coopérative)  | 35 %                         |
| <i>Toujours ramené à 100 %</i> |   | <b>100 % / 200 % / 300 %</b> |

Notez que chacun des indicateurs a été choisi sur la base de conclusions d'études démontrant un effet positif de la pratique sociale sur la personne ou la collectivité.

L'indicateur 1 n'est considéré que pour les organisations qui disposent d'une politique de développement durable ou de responsabilité sociale, et compte pour 100 %. De plus, les indicateurs 5 à 7 (en rouge) ne sont considérés que pour le calcul du rendement des OBNL et des coopératives, et comptent aussi pour 100 %. Si les deux conditions sont réunies, le rendement est calculé sur un total de 300 %. Autrement, selon la réalité de votre organisation, le rendement peut être calculé sur un total de 200 % ou de 100 %. Indépendamment des circonstances, une règle de trois permet de ramener l'indice de performance à 100 %.



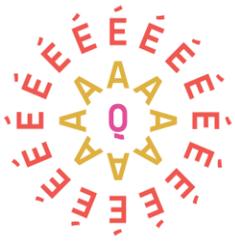
L'indicateur 2 sur les mécanismes d'information vaut pour 40 % du rendement. Il repose sur la moyenne des points obtenus pour six variables :

- Information de la population du milieu local ou de la communauté
- Consultation ou concertation de la population du milieu local ou de la communauté
- Information du personnel
- Consultation ou concertation du personnel
- Participation du personnel aux décisions
- Réunion d'un comité consultatif incluant des parties externes

Les indicateurs suivants reposent également sur plus d'une variable :

- Mécanismes de reddition de comptes (2 variables)
- Vie associative (2 variables)
- Gestion démocratique (2 variables)
- Démocratie participative (3 variables)

Comme nous l'avons déjà mentionné, les trois derniers indicateurs ne s'appliquent qu'aux OBNL ou aux coopératives. Notez toutefois qu'une organisation ne comptant aucun membre autre que les administrateurs, c'est-à-dire où le résultat du ratio « nombre de membres/nombre d'administrateurs » est égal ou inférieur à 1, obtiendrait des notes de zéro (0) pour les indicateurs de « vie associative » et de « démocratie participative », ainsi que pour le taux d'administrateurs élus par les membres de l'indicateur « gestion démocratique ».



## Remerciements

Le Modèle d'évaluation des pratiques sociales pour les festivals et les événements a été produit par le Service de recherche et d'intelligence d'affaires d'Événements Attractions Québec.

Sa réalisation a été rendue possible grâce à l'appui de Loto-Québec et du ministère du Tourisme.



La mise en ligne de l'outil a été réalisée par



© Événements Attractions Québec, édition révisée 2022

### Avertissement

Ce document est une propriété d'Événements Attractions Québec. Toute reproduction, en totalité ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite d'Événements Attractions Québec.

Dans le présent document, l'emploi du genre masculin appliqué aux personnes a pour seul but d'alléger le texte et il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

*Merci aux organisations qui ont utilisé le MEPS depuis ses débuts. L'intérêt que vous lui manifestez confirme la nécessité de mises à jour continues.*